

1. REGLEMENT :

Cette compétition par équipes, qui se déroule sur 2 tours, est ouverte à tous les seniors licenciés dans un club 9 trous de Bretagne affilié à l'Association des Seniors Golfeurs de Bretagne (ayant réglé sa cotisation) et à jour de leur cotisation à l'AS de leur club.

Agé(e)s la veille de l'épreuve de 50 ans et plus pour les Dames comme pour les Messieurs.

2. CLUBS PARTICIPANTS en 2026

- 17 clubs participeront au challenge :
BOISGELIN, DINAN-CORBINAIS, LA CRINIÈRE, TREMEUREUC, BAIE DE MORLAIX, LANNIRON, CARHAIX, COTES DES SABLES, KERBERNEZ, PEN AR BED, CESSON SEVIGNE, BOIS GUY, CADEN, LAC AU DUC, CAP MALO, VANNES ATLANTEIX, SAINT GREGOIRE.
- Les clubs de LAC AU DUC et de CADEN inscriront deux équipes au challenge.

3. EQUIPES :

La formule du challenge 2025 est reconduite et chaque tour du challenge se déroule sur 2 journées consécutives.

Chaque club :

- inscrit une équipe ou deux équipes de 8 seniors avec la répartition suivante (pour une équité sportive uniquement liée à la météorologie) :
 - Journée 1 de chaque tour : 4 seniors,
 - Journée 2 de chaque tour : 4 seniors.
- est libre de la composition de son équipe qui pourra être différente à chaque tour et comporter des joueurs et joueuses sans condition de proportion.

4. HANDICAP :

- **Inférieur à 36** lors du contrôle des inscrits de chaque tour,
- Chaque équipe peut intégrer 1 senior dont le handicap est supérieur à 36 ; celui-ci verra son **handicap ramené à 36** pour la prise en compte de son résultat en net.

5. FORMULE DE JEU :

STABLEFORD

6. MARQUES DE DEPART :

- **ROUGE** pour les dames,
- **JAUNE** pour les hommes.

7. DEROULEMENT DE CHAQUE TOUR :

- **Jeu :**
 - Départs en SHOTGUN,
 - 4 seniors par partie,
 - Moitié du champ de seniors (36) le matin et l'autre moitié l'après-midi,
 - Les seniors de chaque équipe inscrite jouent sur le même créneau horaire.
- **Restauration :**
 - Dans la mesure du possible, le club organisateur propose une restauration.
 - Créneaux horaires envisageables :

- 11H30 pour les équipes jouant l'après-midi,
- 13H30 pour les équipes ayant joué le matin.

8. CLASSEMENT PAR EQUIPES :

Pour chaque tour, le total des points de chaque équipe sera effectué par addition des **2** meilleurs « **BRUT** » et des **5** meilleurs « **NET** » (à place égale, le brut prime le net).

Le meilleur total de points STABLEFORD sur les 2 tours déterminera le club vainqueur.

En cas d'égalité, le départage se fera sur les résultats en brut :

- d'abord en comparant le cumul des points bruts sur les 2 tours, puis si nécessaire les meilleurs résultats en brut, puis les 2^{ème} meilleurs résultats en brut, etc.

Le club vainqueur du challenge récupère le trophée à l'issue du deuxième tour et le garde pour un an¹.

Remarque :

- Si un club inscrit deux équipes, les points acquis lors du premier tour, sont additionnés avec ceux du deuxième tour sans croisement des résultats d'une équipe à l'autre,

9. CLASSEMENTS INDIVIDUELS :

A chaque tour, un classement individuel est établi et des lots sont attribués en fonction des catégories :

- Catégories MESSIEURS et DAMES : 2 BRUT - 4 NETS².

La remise des prix de chacune des rencontres sera prise en charge par le SGDB ainsi que les lots distribués, des balles de golf logotées SGDB³.

Pour chaque rencontre, l'Association Sportive du club organisateur recevra de la part du SGDB une somme forfaitaire de 500 euros pour l'organisation d'un pot de clôture et pour son implication dans la gestion de la compétition .

10. MODALITES D'INSCRIPTION :

La commission sportive du SGDB :

- gère les inscriptions via son site ISP⁴,
- crée la compétition sur son site au minimum trois semaines avant chaque tour,
- averti les responsables seniors des clubs concernés par la compétition de l'ouverture des inscriptions sur ISP.

Chaque club désigne un capitaine d'équipe responsable de l'inscription des seniors de l'équipes soit sur ISP soit directement auprès du responsable senior du club organisateur.

11. DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

Au plus tard 6 jours avant la date de chaque tour.

¹ Pour commémorer la victoire, une petite plaque gravée, avec les informations suivantes : la date et le nom du club vainqueur, est fixée sur le trophée.

² Pour la catégorie Dames, cette dotation pourra être adaptée selon le nombre de joueuses participant au challenge.

³ La remise des lots sera effectuée à la fin de la compétition du deuxième jour. Les lots des joueurs ayant joué le premier jour et entrant dans le classement des récompenses seront remis à un représentant de son club lors de l'annonce des résultats à la fin du deuxième jour de chaque tour.

⁴ Pour 2026, les inscriptions en ligne à partir de RMS 9 on line ne sont pas autorisées.

12. DROITS D'INSCRIPTION / LOCATION DE TERRAIN :

- Droits de jeu : 200 € par équipe pour chaque tour, à régler par virement sur le compte courant du SGDB⁵ (**attention le nombre de caractère est limité ne mettre que le nom du club**).
- La commission sportive du SGDB réserve le terrain pour les deux journées à la direction du club organisateur du tour du challenge et demande au trésorier du SGDB de régler les droits de location au gestionnaire du club concerné.

13. DATES ET LIEUX :

- 1^{er} tour : CARHAIX, le mardi 9 et le mercredi 10 juin 2026,
- 2^{ème} tour : CADEN, le mardi 22 et le mercredi 23 septembre 2026.

14. COMITE DE L'EPREUVE :

Les Responsables « seniors » du club accueillant, plus le directeur du club (**s'il est présent durant toute l'épreuve**) ou un membre du bureau de l'AS.

En cas de litige, la Commission Sportive des Seniors Golfeurs de Bretagne est habilitée à trancher.

15. DEPARTS & RESULTATS :

Pour chaque tour la commission sportive du SGDB adresse à l'association sportive du club organisateur les codes d'accès RMS9 du SGDB pour la compétition : *lien, identifiant, mot de passe*.

Les départs sont préparés par la commission sportive du SGDB.

Avec les éléments transmis, l'association sportive du club organisateur imprime les cartes de scores et rentre les résultats.

À chaque tour, l'adjoint à la commission sportive du SGDB édite un tableau des résultats et l'adresse aux responsables seniors de chaque club.

Ainsi qu'à :

Fonction SGDB	Nom	don
Commission sportive	Françoise DONVAL	donvalolofrancoise@gmail.com
Secrétaire	René CHARLES	renecharles@aol.com

⁵ RIB SGDB :

- IBAN : FR76 3000 3018 0500 0372 8085 230
- BIC – ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP